



Syndicat des Producteurs de Porcs Fermiers des Pyrénées-Orientales
Adresse postale : Chambre d'Agriculture - 19 av. de Grande-Bretagne - 66025 PERPIGNAN CEDEX

M. Julien DE NORMANDIE
Ministre de l'Agriculture
78, rue de Varenne
75007 Paris

Perpignan, le 14 avril 2022

Objet : Plan de résilience – dérogation aux critères de taille et EGALIM

Monsieur le Ministre,

Les 90 producteurs de porcs et volailles des Pyrénées-Orientales assurent un approvisionnement de proximité pour les habitants du département. Une forte proportion sont récemment installés, en hors cadre familial et sur des petites structures.

Ces exploitations ne produisent pas de céréales et sont particulièrement impactées par la hausse des coûts de production. Vous avez initié un programme de résilience pour accompagner les exploitations agricoles suites à la crise ukrainienne. Les critères d'éligibilité en cours de discussion nous inquiètent : ils risquent d'écarter la quasi-totalité de ces exploitations avicoles et porcines et condamner une proportion importante à l'arrêt d'activité.

Nous avons fait part de nos préoccupations au Préfet des Pyrénées-Orientales et à la direction de la DDTM, le 18 mars. Les dernières informations à notre disposition confirment cependant nos inquiétudes, nous souhaiterions que les critères retenus, prennent en compte la spécificité des exploitations positionnées sur les marchés locaux. Pour les exploitations en vente directe ou avec 1 seul intermédiaire, nous souhaiterions que vous supprimiez les critères de taille et EGALIM plus adaptés aux filières longues.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de nos respectueuses salutations.

Fabienne BONET
Présidente de la
Chambre
d'agriculture

Bruno VILA
Président de la
FDSEA

Pierre HYLARI
Président des JA

Cyrille DUVAL
Président du
Syndicat
des éleveurs de
volaille

Alexandre TORRA
Président du
Syndicat des
éleveurs de porcs

Copie pour information :
Préfet des Pyrénées-Orientales
DDTM des Pyrénées-Orientales